



Commune de Saint Mars

La Réorthe

Projet éducatif de
l'Accueil de loisirs « La Récré »

Accueil de Loisirs « La Récré »

Rue du Pouët

85590 Saint Mars La Réorthe

02.51.57.98.55

periscolaire.larecre@orange.fr



L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) « La Récré » est un accueil de loisirs géré par l'association Familles Rurales.

Il a été créé en 2006 et se situait Place Gaschigniard (sous la mairie) avec une capacité d'accueil de 25 enfants. Un nouveau bâtiment municipal a vu le jour fin Janvier 2012 regroupant la cantine et l'accueil périscolaire et de loisirs appelé « ARC EN CIEL », rue du Pouët.

Ces locaux offrent environ 245 m² pour l'accueil des enfants. La capacité d'accueil délivrée par Jeunesse et Sports est limitée à 55 enfants.

Il est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans, habitant la commune de Saint Mars La Réorthe, et aux enfants des communes environnantes.

L'ALSH comprend un accueil périscolaire réservé aux enfants de Saint Mars La Réorthe. L'Accueil de Loisirs doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs et pour la sensibilisation à la citoyenneté. Il permet d'offrir aux enfants, des possibilités de découvertes et d'enrichissements variés. C'est un lieu d'apprentissage qui passe en grande partie par le jeu puisque ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : socialisation, respect, règles, motivation, effort, imagination, plaisir ...

➤ *Apprentissage à la vie collective*

L'Accueil de Loisirs doit faire ressortir la richesse de la vie collective par l'éducation au respect de l'autre, à la tolérance par l'acceptation des différences pour amener l'enfant à prendre conscience de son environnement humain et matériel. La vie collective doit être organisée, le cadre de vie de qualité, les adultes référents, compétents et disponibles pour que les enfants vivent au mieux ensemble. Pour réussir, l'équipe doit créer un climat sécurisant permettant à l'enfant de vivre des relations de confiance avec l'adulte et son entourage.

➤ L'autonomie et la responsabilisation

L'Accueil de Loisirs doit aider l'enfant à développer son autonomie et sa personnalité par l'expérience personnelle. Il doit également permettre à l'enfant d'apprendre à s'engager, et à se responsabiliser, à exprimer ses choix en tant qu'individu au sein de la collectivité. La mission de l'équipe éducative sera de mettre au service des enfants les moyens nécessaires qui leur permettront d'acquérir ces valeurs.



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

➤ Le personnel

Le recrutement du personnel d'animation et sa formation sont assurés par la présidente, vice présidente (bénévoles de l'association Familles Rurales de Saint Mars La Réorthe) et notre chargé de mission.

En accueil périscolaire, l'encadrement des enfants est assuré par une équipe fixe comprenant une Directrice et deux animateurs.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la composition du personnel évolue en fonction de l'effectif qu'il reçoit.

En général, elle s'établit de la façon suivante :

- Une directrice diplômé BPJEPs,*
- Une animatrice diplômée BAFA, CAP Petite enfance et BAC PRO Service aux personnes pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans,*
- Un animateur diplômé BAFA pour 12 enfants âgés de 7 à 12 ans.*

➤ Les modalités d'inscription

Pour inscrire un enfant, chaque parent doit se procurer un dossier d'inscription qui lui sera remis en fin d'année civile à La Récré.

Il lui sera demandé de fournir les pièces suivantes :

- *Photocopies du carnet de santé*
- *Numéro d'allocataire CAF ou MSA*
- *Quotient familial*

➤ *L'ouverture et les horaires*

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes aux enfants durant toutes les petites vacances scolaires (sauf 2^{ème} semaines de vacances de Noël), les 3 premières semaines de Juillet et tous les mercredis de l'année.

- *Péri centre matin : 7h à 9h*
- *Demi- journée matin : 9h à 12h*
- *Temps repas : 12h-13h*
- *Après-midi : 13h à 17h*
- *Péri centre soir : 17h à 19h*

En période scolaire, un accueil périscolaire est proposé aux familles.

- *Matin : de 7h00 à 9h00 (possibilité de prendre le petit déjeuner + toilette du visage)*
- *Soir : de 16h30 à 19h00*

➤ *Les locaux*

L'ALSJ est contigu au restaurant scolaire. Il comprend un grand hall d'entrée, une grande salle d'activité (pour les 6-10 ans) de plain-pied donnant à la fois sur un patio, sur les sanitaires, le bureau et sur la tisanerie. Dans la continuité de la salle des grands, une seconde salle d'activité (pour les 3-5 ans) donnant à la fois sur les sanitaires petits, salle de sieste, régie et sur une cour avec pelouse synthétique.

➤ *Conventions avec différents partenaires*

Familles Rurales

L'équipe est en contact permanent avec la Fédération Familles Rurales de la Roche Sur Yon qui est notre partenaire de gestion. La Fédération opère un suivi général du centre dans sa

globalité : comptabilité interne, aspects pédagogiques, etc. Plusieurs réunions sont planifiées dans l'année afin d'évaluer notre action.

La Mairie

La mairie met à notre disposition entre autres, les locaux, une partie du mobilier et le restaurant scolaire. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. Un élu a été désigné afin de suivre l'évolution du centre en général. La mairie reste notre partenaire financier majeur.

Des prestataires de services

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'Accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin d'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le directeur est en contact permanent avec Jeunesse et Sports : notre partenaire pédagogique. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à l'improviste, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection. Nous insistons sur le fait que Jeunesse et Sports est un partenaire que l'on peut (ou doit) consulter pour toute question qui occasionne un litige tant en ce qui concerne la pédagogie, que la sécurité, l'encadrement, etc.

Des bénévoles

Certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec des bénévoles doit être un soutien tout en n'oubliant pas qu'ils ne sont pas responsables des enfants.



VIE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

➤ Le rythme de vie de l'enfant

Le rythme des enfants est un élément primordial de la vie de l'Accueil de Loisirs. L'organisation de l'Accueil doit être réalisée avec le souci de permettre à chaque enfant de vivre à son rythme. Il est important, lors de toute préparation, de prendre en compte ces éléments et de veiller à ce que la journée de l'enfant soit équilibrée en intensité par une arrivée échelonnée, un temps calme (une sieste pour les plus petits) et un dosage des activités calmes et intenses.

Il faut veiller à ce que le rythme de la journée, dans son ensemble, offre des temps de récupération.

➤ Les repas

L'Accueil de Loisirs doit être un lieu où l'on prend le temps de manger une nourriture saine, équilibrée et bien préparée. Le moment du repas est un temps de récupération, d'échanges importants entre individus. Les enfants se servent eux-mêmes (alimentation, boisson) sous la surveillance des adultes qui font en sorte que le repas soit aussi un moment éducatif.

Chaque enfant doit donc apprendre à goûter, à se servir, à partager. L'adulte crée ainsi des situations éducatives où l'enfant choisit, partage et échange.

➤ L'hygiène et la santé

L'équipe d'encadrement doit veiller à mettre en place des règles d'hygiène indispensables à toute vie en collectivité (lavage des mains régulier, brossage des dents, etc...), et être à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer les enfants dans ce domaine.



ACTIVITÉS

L'organisation de l'activité doit permettre à chacun d'exprimer ses désirs et de choisir son activité, d'où l'attitude déterminante de l'animateur qui doit savoir écouter, réagir, motiver et valoriser.

➤ *Les activités / sorties*

- Activités sportives et physiques qui respectent le rythme de vie des enfants*
- Activités techniques qui utilisent les connaissances de base des enfants, et qui favorisent l'accès à d'autres connaissances*
- Activités artistiques qui développent la créativité et la recherche, ainsi que l'imagination*
- Activités autour de l'environnement*
- Les sorties : à la fois ludique et pédagogique, les sorties sont réfléchies et en lien avec un thème donné pendant les vacances ou mercredi.*

➤ *La participation de tous*

Il est important pour les enfants de pouvoir partager ce qu'ils vivent au sein de l'accueil. C'est pourquoi la participation des parents ou d'autres publics peut être envisagée, lors des projets d'animation particuliers (expo, spectacle, représentation...) L'action de l'équipe éducative sera de permettre une continuité dans le déroulement des activités et non pas de les enchaîner les unes derrière les autres, sans lien entre elles; d'où la nécessité pour l'équipe de proposer des activités autour d'un thème.



COMMUNICATION

L'ALSH doit communiquer aussi bien vers l'extérieur qu'en interne.

➤ Favoriser le dialogue avec les parents

L'équipe d'encadrement se doit d'être au plus près des parents, par le biais de la communication écrite ou orale, et en se montrant disponible pour répondre aux questions et aux interrogations des familles. L'équipe proposera aux parents des réunions d'information relatives à l'organisation de séjours (courts ou longs).

La famille n'est pas seulement utilisatrice, mais partenaire : elle peut participer à la vie de la structure à travers diverses activités. Les parents pourront être sollicités pour aider à encadrer une activité organisée par le centre, sans toutefois se substituer au personnel encadrant obligatoire. Les activités à l'initiative des parents ne présentant pas de caractère dangereux et n'exigeant pas de qualifications particulières doivent faire l'objet d'un accord de l'équipe d'animation. Suivant la nature de l'activité proposée, une qualification est exigée.

La Récré est un point de rencontre, un lieu d'échange entre les familles, entre habitants, mais aussi entre générations.

Les familles sont membres de l'Association Familles Rurales par leur adhésion à la structure.



OUTILS D'INFORMATION

➤ Le règlement intérieur

Lors de l'inscription de leur(s) enfant(s), les familles se voient remettre le règlement intérieur de l'ALSH ; elles doivent en prendre connaissance.

➤ Le programme d'animation

Des plaquettes de programme d'animation sont mises à disposition des familles à La Récré. Les plaquettes sont aussi publiées sur le site internet de l'Accueil de Loisirs :

<http://centre-larecre.wifeo.com/>



FINALITÉ

Au vu des arguments présentés, l'Accueil de Loisirs, à travers son projet pédagogique devra répondre aux orientations suivantes :

- *Proposer un cadre sécurisant et un lieu de vie agréable pour l'enfant et la famille,*
- *Permettre une souplesse d'accueil afin de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles,*
- *Offrir des activités de loisirs éducatives pour tous et accessibles au plus grand nombre,*
- *Favoriser l'accueil d'enfants de milieux divers par le respect des individus dans leurs différences.*